**AIB-VINCOTTE International** *s.a.*
Cross Point - Leuvensesteenweg 248 / B-1800 Vilvoorde
Tél. : +32(0)2 674 57 11 - Fax : +32(0)2 674 57 85
E-mail : avi.conformity.marks@aib-vincotte.be

# Acceptation initiale dans le cadre de la marque de conformité VGS

## Programme D9

## Sacs bioplastiques destinés à la collecte des déchets biodégradables

## I. Spécifications d'application :

- Programme AVI D08 – dernière édition
- Programme OK1 – dernière édition

## II. Documents à fournir :

* Description du ou des types de sacs à certifier. Ceci comprend :
  - Matériaux utilisés ( % maximum en masse de matériaux recyclé utilisé, ...)
  - Dimensions
  - Epaisseur du film
  - Emplacement des soudures
  - Exécutions avec ou sans soufflet
  - Exécution de la fermeture (type de lien, lien coulissant, ..)
  - Couleur(s) du(des) film(s) (types de pigment et pourcentage utilisés)
  - Inscriptions reprises sur le sac
* Mode(s) d'emploi et modalités de stockage
* Identification du fabricant et signification des codes utilisés
* Spécifications de fabrication et de refus
* Rapports éventuellement disponibles.

## III. Classification :

* La charge maximale de service (= poids total du sac) ne peut en aucun cas être supérieure à 18 kg.
*. La classification décrite ci-dessous est réalisée sur base de la durée durant laquelle les sacs maintiennent leurs caractéristiques mécaniques et sur leur aptitude à la résistance à la désintégration prématurée après mise en service. Cette classification apparaîtra sur le sac conjointement avec le logo VGS
En fonction des résultats des essais d'acclimatation, la classification suivante est faite :
  - classe 1 : sacs devant être collectés au maximum 7 jours après le début du remplissage
  - classe 2 : sacs devant être collectés au maximum 14 jours après le début du remplissage
  - classe 3 : sacs devant être collectés au maximum 21 jours après le début du remplissage
  - classe 4 : sacs devant être collectés au maximum 28 jours après le début du remplissage
  - classe 5 : sacs devant être collectés au maximum 35 jours après le début du remplissage

## IV. Contrôles et essais : modalités particulières :

**A) Examens préliminaires**

1. Etude du dossier et contrôles préliminaires du bon état du matériel présenté.
2. Le(s) matériaux de base servant à la réalisation des sacs ainsi que les marquages doivent répondre aux spécifications du programme d'essais ref. OK1
3. Vérification de la clarté du mode d'emploi et des modalités de stockage

**B) Essais sur le sac**

1. Contrôle de conformité aux spécifications du programme AVI – D08

**C) Essai d'efficacité des sacs après acclimatation**

1. Acclimatation à température ambiante et à 40°c

Préparation de l'essai : 6 sacs prélevés au hasard sont remplis d'un mélange préparé comme ci-dessous :

1) déchets de cuisine : 40 % du total, composés comme suit :

- 12 % de tomates
- 12 % de salade
- 12 % de carottes
- 12 % de pommes
- 12 % d'oranges
- 20 % de pommes de terre
- 4 % de pain
- 2 % de hachis
- 2 % d'oeufs cuits
- 12 % de poireaux

Tous les composants sont découpés en cubes de ± 1 $cm^3$

2) déchets du jardin : 60 % du total :

- 50 % de gazon coupé
- 20 % de feuilles d'arbres
- 20 % de rameaux d'arbres
- 10 % de terre.

Les feuilles et les rameaux d'arbres sont coupés ensemble en morceaux de 50 mm maximum.

Les valeurs susmentionnées sont des pourcentages en poids.

Avant de remplir les sacs, les déchets de cuisine et de jardin doivent être mélangés dans une bétonnière pendant 15 minutes.

Après leur fermeture au moyen du lien prévu à cet effet, les sacs sont placés dans une chambre climatique.
Cette chambre aura été nettoyée 24 h avant le début des essais avec un produit anti-mycosique et anti-bactérien.

Les sacs sont placés dans la chambre climatique de la façon suivante :

- 3 sacs sur une surface absorbante (type carton ondulé)
- 3 sacs sur une surface étanche (type film plastique)
- Pour chaque série de 3 sacs, 2 sont placés l'un contre l'autre, le $3^{ème}$ est isolé

Un cycle complet d'essais comprend les phases suivantes :

1) Acclimatation pendant 84 h (±4 h) à une t° = 23°C (±2°).
2) Immédiatement après les sacs sont acclimatés pendant 84 h (±4 h) à une t° de 40°C (±2°).

L'acclimatation à 23°C et 40°C s'effectue dans un espace clos, et une humidité relative de 60% à 70 %.

Après chaque cycle la tenue des sacs est vérifiée en soulevant chaque sac séparément. Durant le cycle d'acclimatation aucun des sacs testés ne peut-être complètement désintégrés. Lorsque les (6) sacs sont soulevés, aucun des sacs ne peut se déchirer.

En fonction de la classe demandée le cycle sera répété de 1 à 5 fois

Notes
Si des exigences spéciales sont précisées par le fabriquant pour l'utilisation des sacs, il en est tenu compte au moment de l'exécution de l'acclimatation.

2. Acclimatation à basse température

Le but des cette dernière climatisation est de tester la fragilité du film utilisé pour faire les sacs.

3 sacs remplis préalablement des lests nécessaire à la réalisation des essais de chute sont conditionnés durant 24 h à - 20 ° c.
Directement après cette climatisation, les sacs ne peuvent présenter de déchirure lorsqu'ils sont soulevés.

## V. Marquages :

Les sacs devront porter les indications suivantes :

* Marque de conformité VGS dans laquelle sont reprises les informations suivantes :
  - un numéro permettant d'identifier le titulaire de la marque
  - la classe d'utilisation comme décrit ci-dessus au point III
* Codification propre au fabriquant permettant d'identifier le lot de fabrication